

# Conseil provincial du 31 mai 2016

Ce mardi, le Conseil provincial a abordé, outre les dossiers administratifs, deux questions d'actualité du groupe Écolo, ainsi que la réalisation de travaux de rénovation dans le cadre de l'entretien du patrimoine immobilier provincial.

## **Pourquoi une mission provinciale en Chine ?**

Hainaut et Hunan entretiennent des relations étroites de longue date, puisque cela fera 30 ans cette année que les Provinces Hainaut et Hunan ont été jumelées. Ces échanges s'inscrivent par ailleurs dans le cadre plus large du 45<sup>e</sup> anniversaire des relations bilatérales Belgique – Chine. Il n'est donc rien d'étonnant à ce que la Province organise une mission dans ce pays. Les jumelages sont particulièrement importants aux yeux des Chinois, demande a d'ailleurs été faite par le Gouverneur du Hunan auprès du Gouverneur du Hainaut pour que deux nouvelles villes de chaque Province soient jumelées. Raison pour laquelle la Province organisera prochainement une mission économique en lien avec l'Awex.

"Au vu du développement commercial de la Chine, cette mission dépasse bien évidemment le cadre protocolaire pour investir le domaine économique, explique Gérald Moortgat. Preuve en est la participation d'entreprises du Hainaut, ainsi que la signature d'une lettre d'intention entre le Département du Commerce du Hunan et Hainaut Développement qui devrait déboucher sur de nouvelles opportunités commerciales de part et d'autres, dans des domaines aussi variés que le biomédical, l'éducation, la protection environnementale, la logistique, l'élimination des déchets, etc".

Quant au financement de ce déplacement, il est réparti entre Hainaut Développement, l'asbl HD Gestion - dans le cadre d'un plan international financé à 50% par l'AWEX - et les entreprises participantes elles-mêmes. Une somme de 7.000€ leur a toutefois été allouée par Hainaut Développement pour les frais généraux et de promotion.

## **Mise à disposition du personnel provincial dans les asbl : qui est responsable ?**

Quelque 18 asbl paraprovinciales bénéficient d'une mise à disposition d'agents provinciaux. Cette mesure est, bien sûr, soumise à certaines règles.

Pour le personnel statutaire, elle est régie par le Statut provincial du personnel non enseignant (art. 43). Le personnel contractuel est quant à lui mis à disposition après information du Contrôle des Lois sociales, conformément à la loi du 24 juillet 1987.

Toute mise à disposition est d'un an reconductible ; elle doit faire l'objet d'une convention tripartite entre l'agent, l'asbl et la Province. Une convention-cadre

est par ailleurs établie entre l'asbl et la Province pour l'ensemble des mises à disposition.

Comment, dès lors, une asbl gère-t-elle un dysfonctionnement qui apparaîtrait dans le chef d'un agent mis à disposition ? " interrogée à ce propos, Annie Taulet a rappelé qu'en droit belge, aucune relation juridique ne lie l'utilisateur et le travailleur. L'employeur reste donc la Province, ni son engagement, ni le pouvoir de le licencier/de suspendre son contrat, ni la compétence disciplinaire ne peuvent être transférés à l'asbl. C'est la Province qui apprécie chaque cas, sur base d'un rapport émanant du Conseil d'Administration de l'asbl concernée.

### **Rénovation à l'École du Futur et à Roisin**

Changement de châssis tant à l'École du Futur, située rue des Etampes à Mons, qu'à l'auberge de Hainaut Culture Tourisme à Roisin.

Leur état de vétusté est tel que ces travaux se révèlent nécessaires, et le renouvellement entraînera de substantielles économies d'énergie. Un dossier de demande de subsides UREBA sera d'ailleurs introduit auprès de la Wallonie pour chacun des bâtiments.

Les projets s'élèvent respectivement à 152.984,61€ pour l'École du Futur et 134.842,40€ pour l'auberge de Roisin.